



CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 14 mai 2018

Le 14 mai 2018 à 19h58, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 9 mai 2018, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5ème arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, Mme Henriette MANOUKIAN procède à l'appel.

Présents :

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, M. SAUZAY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, S. INTIDAM, F. PETIT, M. ESPINOSA BARRY, L. BUFFLIER, JD. DURAND, H. MANOUKIAN, Y.CUCHERAT, J. SANGOUARD, B. ARTIGNY, JP. DUFOUR, B. LOUIS, M. DUBIÉ, B. TARLIER

Absents excuses et dépôts de pouvoirs :

M.BASSI (pouvoir à L.BUFFLIER)
G.HOBERT (pouvoir à S.INTIDAM)
C.FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à B.JABOULEY)
T.RUDIGOZ (pouvoir à B.GAILLIOUT)

Absent :

M.HAVARD
H.PAGE

Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mars 2018.

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

28173 - Programmation financière 2018 au titre du volet culture de la politique de la ville- Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 284 800 €.

Mme MANOUKIAN présente la programmation financière 2018 au titre du volet culture de la politique de la ville et l'attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 284 800 €. La programmation 2018 du volet culture de la politique de la ville s'inscrit dans ce cadre contractuel, mais dans un contexte caractérisé par de fortes contraintes sur les finances publiques locales accentuées par la très forte diminution des financements de la Région au titre de la politique de la ville, et dans une moindre mesure de l'Etat.

En ce qui concerne le 5^{ème}, il s'agit de l'action de la MJC Ménival/ Ecole de cirque de Lyon Eclats de cirque (ex-quartiers nomades). Le festival Eclats de Cirque aura lieu la 1ère semaine de juin et disposera d'une subvention 11 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28235 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions types.

Mme MANOUKIAN poursuit avec la délibération « Arrondissements en fête et subventions aux associations ».

Ces événements organisés par des associations ancrées sur le territoire ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

- fête de quartier de Saint Just le 26 mai 2018 - Centre social Saint Just - 2 000 € ;
- le carnaval des Dragons de Saint-Georges le 24 mars 2018 - 7 000 € ;
- fête de quartier du Vieux-Lyon le 23 juin 2018 - 3 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28236 - Programmation "Tout l'monde dehors !" 2018 - Approbation de conventions types.

Mme MANOUKIAN termine avec la programmation « Tout l'monde dehors »

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, près de 250 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public.

Un programme complet des manifestations estivales, intitulé « Fêtons l'été » sera distribué au public. Il intégrera ces rendez-vous gratuits, mais aussi plus largement les manifestations et expositions organisées par les institutions de Lyon, ainsi que les événements majeurs organisés du 21 juin au 2 septembre.

Pour le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

Associations	Programmations	Dates	Lieux	Montants proposés
Ambr'uns	Ecrire et danser les mots	14-juil-18	Jardin de la Visitation	1 500 €
Compagnie Tramaluna	Lieux Communs	10-juil-18	Jardin de l'Institut franco-chinois	1 500 €
Théâtre du désordre des esprits	De l'autre côté des migrants	03-août-18	Parc de la Visitation	1 800 €
Association à la recherche d'un folklore imaginaire	Babel Orkestra	06-août-18	Parc de la Mairie du 5e	1 300 €
Fajira	Tout l'monde joue	21-juil-18	Jardin de la Visitation	1 800 €
C'est pas des manières	Le Bal des Fidjis	1 ^{er} août 18	Place Benoît Crepu	1 700 €
Collectif A/R	L'homme de la rue	26-juil-18	Rue de Gadagne	1 100 €
Compagnie M.A.	Cyrano Guignol de Bergerac	1 ^{er} septembre 18	Parc de la Mairie du 5e	1 500 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28066 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Mme GAILLIOUT présente l'autorisation de signer des conventions cadres et d'occupation temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Ces associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée de 3 ans :

Les conventions suivantes arrivant à échéance et les activités des associations présentant toujours un intérêt communal, il convient d'approuver de nouvelles conventions.

En ce qui concerne le 5ème, les conventions concernées par cette délibération sont signées avec l'association ADGS qui gère les équipements les jardins d'Enfants du 5^{ème} et Allix

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

⊕ Départ à 20H06 de Mme H. MANOUKIAN

28150 - Approbation d'une convention d'occupation à titre gratuit d'un local du domaine privé de la Ville de Lyon à l'association Cuivres Diffusion, 25 rue Roger Radisson à Lyon.

Mme GAILLIOUT poursuit avec l'approbation d'une convention d'occupation à titre gratuit d'un local de la Ville de Lyon à l'association Cuivres Diffusion.

La Ville de Lyon est propriétaire de locaux relevant de son domaine privé, au 25 rue Roger Radisson à Lyon 5e. Une partie de ces locaux est mise à disposition à titre gratuit de l'association Cuivres Diffusion dans le cadre d'une convention arrivée à échéance.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28282 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association "Les Tupiniers du Vieux-Lyon" de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e, pour la période du 7 au 10 septembre 2018, pour la 33e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon

Mme GAILLIOUT termine avec l'autorisation d'occupation temporaire à titre gratuite pour l'association « les Tupiniers du Vieux Lyon ».

La Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e

Chaque année, depuis 1986, le 2e week-end de septembre, l'association « Les Tupiniers du Vieux Lyon », regroupant céramistes et amateurs de céramique, organise sa manifestation traditionnelle dite du « Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon »

Le « Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon » regroupe des céramistes venant pour moitié de Rhône-Alpes, pour l'autre moitié de la France entière et même d'Europe. Il permet de faire découvrir toute la diversité de la céramique d'aujourd'hui.

Cette année, la manifestation aura lieu les samedi 8 et dimanche 9 septembre 2018.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28341 - Lancement de la première tranche de l'opération n° 60004005 "Aménagements des crèches 2015-2020" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n°00002.

Mme GAILLIOUT termine avec le lancement de la première tranche de l'opération "Aménagements des crèches 2015-2020".

Cette opération permet d'intervenir dans des équipements d'accueil de jeunes enfants pour effectuer des ajustements dans l'agencement des locaux afin de mieux répondre aux obligations liées à l'activité de jeunes enfants ou aux demandes émanant des services de la protection maternelle infantile.

Pour le 5^{ème} arrondissement, Les travaux vont permettre d'installer les climatiseurs mobiles de manière satisfaisante dans les établissements. Les crèches concernées sont Trion, Eisenhower et Joliot Curie.

🗨 M. DUFOUR relève que la délibération concernant les tarifs du périscolaire ne passera pas en Conseil d'Arrondissement, mais directement au Conseil Municipal.

🗨 Mme SAUZAY répond que ce rapport concernant les tarifs du périscolaires applicables à la rentrée scolaire a été discuté en commission, mais effectivement, il ne passera pas en Conseil d'Arrondissement

🗨 Mme GAILLIOUT intervient en précisant que cette question concerne tout la Ville, elle sera présentée directement en Conseil Municipal Elle souhaite revenir au débat concernant le rapport présenté, qui n'a pas de lien avec cette question. .

🗨 M. DUFOUR répond que certains rapports concernent aussi toute la ville, ils passent néanmoins en Conseil d'Arrondissement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Rapport Direct : Etat spécial du 5e arrondissement de Lyon – Exercice 2017 – Compte administratif 2017.

M. JABOULEY présente l'État spécial du 5^{ème} arrondissement de Lyon pour l'exercice 2017 et le compte administratif 2017.

Le montant des dépenses réalisées sur l'exercice 2017 s'élève à 503 457,53 € sur un total de recettes de 617 777,76 €.

Au titre du budget primitif, il s'agit de 534 071 € au titre de la dotation de gestion locale et de 46 993 € au titre de la dotation d'animation locale.

L'excédent brut dégagé est cette année de 114 320 €.

Départ de Mme GAILLIOUT.

Mme le Maire se retire de la salle et laisse le Premier Adjoint, M. JABOULEY, mettre le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité** (abstention de tous les membres de l'opposition).

Retour de Mme le Maire qui reprend la présidence de l'assemblée.

28168 - Programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire PEDT de Lyon (volet extra-scolaire). Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 €.

Mme SAUZAY présente la programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) et l'attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 €.

Le projet éducatif de territoire de Lyon repose sur des orientations et des principes d'actions qui constituent le socle commun de référence de l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes de 3 à 16 ans.

La finalité du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon est de réduire les écarts en termes de réussite scolaire et de favoriser la réussite éducative des enfants et adolescents de 3 à 16 ans

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, les actions proposées sont les suivantes :

Centre social Champvert 204, avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON	Passerelle et accès aux loisirs 3-11 ans/Janin	2 000 €
Le Valdocco 2 bis, avenue de la République 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE	Accompagnement socioéducatif 6/16 ans Janin et Jeunet	3 000 €
MJC Ménival 29, rue de Ménival 69005 LYON	Tickets Sport Culture	5 500 €
MJC Ménival 29, rue de Ménival 69005 LYON	Accès aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap/ handikirque	4 000 €
MJC du Vieux Lyon 5, place Saint-Jean 69005 LYON	Passerelle préados/ados	2 000 €

Le montant total des subventions allouées au titre des programmations du projet éducatif de territoire au titre de l'année 2017 est de 317 573 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28171 - Programmation 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 €.

M. DE SALINS présente la programmation 2018 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179 926 €.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) signée le 10 décembre 2014 avec l'Etat et le Conseil Général du Rhône constitue le programme de travail du CLSPD pour 5 ans (2014-2018).

Les subventions suivantes sont allouées aux structures ci-dessous, dans le cadre de la programmation financière 2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Lyon, pour un montant total de 179 926 €:

- Association Médiation Lyon (AMELY) : 36 700 € ;
- Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM) : 4 000 € ;
- Le Mas (service info droits victimes) : 70 426 € ;
- Filactions : 14 000 € ;
- Mission locale de Lyon : 10 000 € ;
- Relais enfants parents : 3 500 € ;
- Comité local de logement autonome des jeunes de Lyon (CLLAJ) : 12 000 € ;
- Accueil San Marco : 1 000 € ;
- Companio : 1 000 € ;
- Groupe pour l'emploi des probationnaires (GREP) : 4 000 € ;
- Le lien théâtre : 12 000 € ;
- Coup de pouce relais : 5 000 € ;

- Régie de quartier Euréqua : 4 000 € ;
- MJC Duchère : 2 300 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité.** (Mme DUBIÉ s'abstient)

28161 - Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 38 000 €.

Mme BENCHARAA présente l'attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 38 000 €.

En vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué dans le cadre du contrat de ville des fonds réservés aux petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds d'Initiatives Locales (FIL).

En ce qui concerne le 5ème : l'action présentée dans le cadre du FAL est assurée par l'Association CSF Section Champvert, située au 38 rue Sœur Janin, dont l'intitulé est « Vie de quartier »

C'est un travail de relations avec les bailleurs, habitants, partenaires engagés sur le quartier pour réfléchir sur les moyens et conditions d'un meilleur respect des uns et des autres dans un souci de solidarité et de fraternité. Pour cette année, il s'agit de continuer à mettre en place des moments festifs, des rencontres du comité de locataires, continuer à participer au conseil citoyen, d'accompagner les jeunes scolarisés, de mettre en place des échanges de services et enfin d'organiser une journée sur l'environnement.

L'association touche 482 foyers.

Le coût total de l'action s'élève à 8000 € avec une subvention accordée de 5000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité**

28164 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances (VVV) - Programmation initiale 2018 pour un montant total de 48 350 €.

Mme BENCHARAA poursuit avec l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances pour un montant total de 48 350 €.

Le dispositif national « Ville Vie Vacances » permet d'apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion sociale ou susceptibles d'entrer dans des comportements incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, l'Etat a confié la gestion du dispositif VVV à la Ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 56 000 € en 2018, inscrite en recettes au budget de la Ville de Lyon.

⊕ Départ momentané à 20h17 de M.DUBIÉ.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

-28165 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières. Programmation initiale 2018 pour un montant total de 66 797€.

⊕ Retour à 20h20 de M.DUBIÉ.

Mme BENCHARAA poursuit avec l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières. Programmation initiale 2018 pour un montant total de 66 797 €.

Le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CLSPD) constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) signée le 10 décembre 2014 avec le Préfet du Rhône, le Procureur de la République, le Président du Tribunal de Grande Instance, la Présidente du Conseil Général du Rhône et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

La STSPD constitue le programme de travail du CLSPD, ainsi que le volet sécurité/prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 23 novembre 2015.

En liaison avec les structures de quartier ou associations spécialisées dans le domaine de la prévention, une programmation financière spécifique est proposée à l'approbation du Conseil municipal afin de développer les « chantiers jeunes » sur le territoire communal.

Deux types de chantiers sont envisageables, selon l'âge des jeunes ou leurs besoins spécifiques :

- Des chantiers « loisirs » à destination des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui se déroulent durant les congés scolaires ou le temps libre, et permettent aux jeunes de financer principalement des projets de départ en vacances. Ces chantiers sont portés par les structures de quartier, MJC ou centres sociaux.
- Des chantiers « éducatifs » pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans suivis par les éducateurs spécialisés et dont la compétence relève essentiellement de structures telles que l'association Sauvegarde 69 (ex ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) ou la SLEA (Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence). Un partenariat privilégié avec la Mission Locale permet de positionner des jeunes en grande difficulté sur ces chantiers.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des actions sur le 5^{ème} arrondissement de Lyon ainsi que les montants :

Porteur	Contenu de l'action	Montant proposé
Centre social Champvert 20 avenue B. Buyer 69009 LYON	Elaboration d'une fresque en lien avec les AJD sur le quartier Sœur Janin pour permettre un départ en séjour. 210 heures de chantiers sur l'année : 2 semaines en hiver, 2 semaines au printemps, 3 semaines en été.	4 000 €
Centre social et culturel du Point du Jour 10, impasse Secret 69005 LYON	Mobilisation des jeunes sur des actions constructives, utiles et valorisantes favorisant le lien social, la responsabilisation et le respect des règles collectives. Chantiers à l'EHPAD, à Grand Lyon Habitat. 100h de chantier en 4 chantiers.	3 000 €
MJC Ménival 29, rue de Ménival 69005 LYON	Peinture, traçage de places et numéros de parking à la résidence Roger Poisson 229, avenue Barthélémy Buyer en lien avec la SACVL. 80 heures de chantiers sur 10 jours pour les jeunes du quartier du 9 au 20 avril.	1 000 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28167 - Attribution de subventions pour un montant total de 62 800 € à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.

Mme BENCHARAA poursuit, avec l'attribution de subventions pour un montant total de 62 800 € à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales.

Les associations répondent aux besoins de proximité des habitants, favorisent la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur. C'est dans ce cadre et dans des domaines très variés qu'interviennent les associations.

Pour le 5^{ème} arrondissement, est concerné la MJC Ménival pour l'action « ORNI des BATT » : organisation de la quatrième descente en caisse à savon de l'avenue Eisenhower à Lyon 5^e.
Le montant de la subvention est de 5 000 €.

🗨 Mme SANGOUARD s'étonne de la présence de cette subvention car la course « ORNI des BATT » va être annulée.

🗨 Mme GAILLIOUT répond qu'elle est quand même votée car la Ville n'a pas été officiellement informée. Si tel est le cas, un courrier de renonciation à ladite subvention de la part de MJC Ménival sera alors demandé ou la subvention réaffectée.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28192 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 60 000€ relatif à une opération d'acquisition- amélioration d'un logement PLAI situé 42, rue du Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}.

Mme BENCHARAA présente la garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 60 000€ relatif à une opération d'acquisition- amélioration d'un logement PLAI situé 42, rue du Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}.

Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 42, rue Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 35 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 60,5 m².

🗨 M. DUFOUR demande s'il s'agit de l'amélioration d'un logement déjà existant ou la création d'un nouveau ?

🗨 Mme BENCHARAA répond qu'il s'agit d'une acquisition et rénovation d'un logement déjà existant. Elle rappelle que l'association Habitat et Humanisme a pour pratique d'acquiescer des logements de manière diffuse au sein du parc privé

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28265 - Participation financière à la production de logement social Autorisation de signature de conventions Adaptation de l'opération 60059005 Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016.

Mme BENCHARAA termine avec la participation financière à la production de logement social.

Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération et elles sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement :

ADRESSE	MAITRE D'OUVRAGE	NB DE LOGEMENTS			Type*	Montant participation	
5 ^e	108-116 rue Pierre Valdo	Alliade Habitat	4		4	AA	10 492 €
5 ^e	3 quai Fulchiron	Cité Nouvelle	4	2	6	AA avec bail emphytéotique	54 828 €
5 ^e	54 rue Tramassac	Grand Lyon Habitat	5	2	7	AA avec bail emphytéotique	48 127 €
5 ^e	64 rue Saint Georges	Grand Lyon Habitat	7	3	10	AA avec bail emphytéotique	56 922 €
5 ^e	120 rue Pierre Valdo	Habitat et Humanisme		1	1	AA	10 000 €
5 ^e	15 rue des Fossés de Trion	Habitat et Humanisme		1	1	AA	10 000 €
5 ^e	42 rue Commandant Charcot	Habitat et Humanisme		1	1	AA	10 000 €
5 ^e	43 rue Albéric Pont	Habitat et Humanisme		1	1	AA	10 000 €

🗨 M. DUFOUR s'interroge sur le taux du logement social à Lyon 5^{ème}.

🗨 Mme BENCHARAA répond qu'il se situe autour de 14 %.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28212 - Application enform@Lyon - Aménagement d'aires de fitness - Opération 60046573, lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004, signature d'une convention d'offre de concours.

M. INTIDAM présente l'application enform@Lyon pour l'aménagement d'aires de fitness.

La Ville de Lyon souhaite, durant ce mandat, favoriser la pratique physique et sportive de plein air. Ainsi, la Délégation aux Sports s'est engagée, dès 2017, dans la réalisation de parcours sport/santé/découverte du patrimoine lyonnais qui répondent aux attentes nouvelles de la population.

Dénommés "enform@Lyon", ces parcours en milieu urbain sont téléchargeables au moyen d'une application de géolocalisation pour smartphone guidant l'utilisateur jusqu'au départ d'un itinéraire ("parcours") et l'orientant vers différents circuits possibles dotés d'agrès accessibles librement, quel que soit son niveau de pratique. L'application, développée par un prestataire pour la Ville de Lyon, est téléchargeable gratuitement. Elle offre également des conseils de renforcement musculaire ou d'assouplissement, sous forme de vidéos, combinés à des informations patrimoniales, dès lors que l'utilisateur se rapprochera d'un point remarquable du patrimoine lyonnais.

Les objectifs sont les suivants :

- créer de nouveaux parcours chaque année, entre 10 et 12 par an ;
- mailler progressivement l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon ;
- construire des aires de renforcement musculaire adaptées aux nouvelles boucles, si nécessaire, dans le cas d'absence de mobilier urbain adapté ;
- organiser des rendez-vous réguliers appelés « parcours encadrés » (individuels, usagers ou agents de la Ville, avec des niveaux de pratique différents) et des actions spécifiques ou associés aux événements phares portés par la Ville de Lyon (« Semaine de la Forme », « Fête des Lumières », « semaine des gestes qui sauvent »...).

Le budget total s'élève à 723 300 € pour la période 2018-2020, 416 500 € en investissement et 306800 € en fonctionnement (maintenance de l'application, communication, nettoyage et contrôle des agrès, conceptions des exercices, vidéos).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces parcours urbains sportifs, la Ville souhaite répondre favorablement à la proposition de soutien financier de la société de prévoyance retraite AG2R la Mondiale, qui se traduira pour 2018-2020 par le versement d'une offre de concours d'un montant total de 600 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité**

28175 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de légalité femmes-hommes et des couples, pour un montant total de 68 500 € -Exercice 2018.

Mme PETIT présente l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples, pour un montant total de 68 500 € pour l'exercice 2018.

La Ville de Lyon poursuit son engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et a initié deux plans d'action successifs en 2012 et en 2016 intitulés « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon ».

La Ville de Lyon apporte également son soutien à des structures et à des associations qui se mobilisent pour la reconnaissance effective des droits des femmes, pour corriger des situations d'injustice et de discrimination, pour sensibiliser contre les stéréotypes ou les préjugés, s'efforçant ainsi d'améliorer la vie quotidienne des femmes, mais aussi des couples et des familles.

Pour le 5^{ème} arrondissement de Lyon, il s'agit des permanences d'accueil organisées à la Mairie Annexe du 5^{ème} de l'association VIFFIL - SOS Femmes
Le montant de la subvention allouée est de 17 000 €

🗨 M. ARTIGNY souligne l'importance du sujet. Il souhaite, comme il l'a fait à la Métropole, insister sur les inégalités économiques, notamment l'accès à l'emploi et les conditions d'emploi. Les femmes se trouvent parfois en situation de travail plus dangereuses que les hommes, dans des endroits isolés, avec des contrats très précaires.

🗨 Mme PETIT incite M. ARTIGNY à en parler à Mme Thérèse RABATEL, Adjointe au Maire déléguée à l'égalité femmes-hommes et aux personnes en situation de handicap, qui porte avec beaucoup de conviction ce sujet.

🗨 Mme LOUIS est tout à fait d'accord avec le fait que l'égalité femmes-hommes est importante, notamment en termes d'accès à l'emploi et de salaire. Par contre, elle n'est pas convaincue que les associations présentées dans ce rapport soient les seules capables de faire progresser la situation. Malgré les efforts déployés par ces associations, elle votera contre ce rapport, qui inclue une subvention du Mouvement Français pour le Planning Familial. Mme LOUIS a participé récemment aux états généraux pour la révision de la loi bioéthique de 2011 qui sont organisés par l'espace de réflexion éthique Auvergne-Rhône-Alpes (EREARA). Elle rapporte une attitude selon elle « épouvantable en terme de démocratie » de cette association.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité** (Mme LOUIS vote contre)

⊕ Départ à de Mme B.LOUIS à 20 h 39.

28197 - Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 4 500 €.

Mme PETIT poursuit avec le présente Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) et l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 4 500 €.

En ce qui concerne le 5ème, il s'agit de l'association HISTORICAL-CITIES.ORG

Cette association a développé un concept original de valorisation du territoire historique de Lyon reposant sur l'usage des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

Le premier site internet (www.vieux-lyon.org), élaboré en 2008, est devenu une référence pour la promotion du Vieux-Lyon. Ce site web permet au public de s'informer sur l'histoire, le bâti, le patrimoine, l'architecture, l'offre touristique et les événements de ce quartier.

A l'occasion du 15e anniversaire de l'inscription du site de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO, en 2013, l'association Historical-Cities.org a lancé le projet Patrimoine-Lyon.org, synthèse et description historique du secteur UNESCO de Lyon.

Ce projet prend la forme d'un site web (www.patrimoine-lyon.org), disponible en plusieurs langues (français, anglais, espagnol et chinois) et composé, notamment, de fiches descriptives et de photos sur les éléments de bâti et les monuments remarquables, ainsi qu'une aide à la préparation des visites. À

cet égard, l'association a développé sept circuits de visites multilingues, disponibles sur smartphones et tablettes, en partenariat avec une plateforme de création de guides multimédia.

En 2018, l'association travaillera sur le portage en haute définition de ses sept visites guidées sur la plateforme Google Arts & Culture et poursuivra le développement d'un atlas cartographique numérique des voies et du bâti remarquable sur le secteur UNESCO de Lyon.

Afin de permettre à l'association de poursuivre et de mener à bien ses projets, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 2 500 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28232 - 20e anniversaire de l'inscription du site historique de la Ville de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO - Attribution de subventions à différents acteurs culturels dans le cadre du Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) - Approbation d'une convention de partenariat pour une exposition photographique entre les écoles de Condé et la Ville de Lyon

Mme PETIT présente le 20^{ème} anniversaire de l'inscription du site historique de la Ville de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO, l'attribution de subventions à différents acteurs culturels dans le cadre du Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) et l'approbation d'une convention de partenariat pour une exposition photographique entre les écoles de Condé et la Ville de Lyon

Le 5 décembre 1998, le site historique de Lyon, territoire délimité par les anciennes fortifications de la ville comprenant la colline de Fourvière, ainsi qu'une grande partie de la Presqu'île, est inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO depuis 20 ans.

Pour marquer cet anniversaire, une série d'événements estampillés « 20 ans UNESCO » ponctueront l'année 2018 du 22 mars au 5 décembre : expositions, conférences, visites guidées, concours photo, mises en valeur de restaurations patrimoniales, partenariat avec les grands événements culturels...

La Ville de Lyon et de nombreux partenaires ont souhaité proposer des événements qui ne s'adressent pas uniquement aux spécialistes du patrimoine, mais à un large public, en associant les Lyonnais pour qu'ils découvrent ou redécouvrent leur patrimoine, qu'ils se l'approprient et en deviennent les ambassadeurs.

Il est proposé un appui à :

1 - RENAISSANCE DU VIEUX-LYON

L'association organise une exposition pédagogique sur l'histoire du site historique, afin de faire connaître la genèse de son inscription au Patrimoine Mondial et ses conséquences pour Lyon et les Lyonnais. Cette exposition, d'un budget prévisionnel de 6 700 €, sera proposée au grand public, au sein des Musées Gadagne, de juillet à mi-décembre 2018.

2 - LYON BANDE DESSINEE ORGANISATION

Dans le cadre de sa programmation événementielle, l'association souhaite organiser une exposition, composée de portraits en bande dessinée qui donneront à voir, lire et à rencontrer les Lyonnais, ceux qui façonnent l'identité de la Ville et qui forment le récit collectif d'une métropole moderne et ouverte au monde.

Cette exposition, d'un budget prévisionnel de 7 500 €, sera proposée, à travers la ville, en lien avec les deux prochaines éditions du Festival Lyon BD, en 2018 et en 2019.

3 - COMPAGNIE M.A.

Depuis février 2017 et pour les trois années à venir, dans le cadre de l'appel à candidature lancé par la Ville de Lyon, la Compagnie M.A. anime le théâtre Municipal Le Guignol de Lyon, en y jouant des pièces

du répertoire classique, remises au goût du jour, ainsi que des créations contemporaines, sur des sujets d'actualité. Le théâtre Le Guignol de Lyon abrite aujourd'hui une salle de 130 places, au sein du Palais de Bondy, dans le 5^e arrondissement, et une collection de marionnettes anciennes, transmises de générations en générations par les descendants de Laurent Mourguet. Dans ce cadre, la compagnie M.A propose d'investir l'espace public, avec les marionnettes du Théâtre, pour jouer des saynètes écrites spécifiquement en l'honneur de ceux qui font et ont fait Lyon et le quartier du Vieux-Lyon, valorisant ainsi la diversité culturelle de ses habitants. Ces spectacles seront organisés, en extérieur, dans le Vieux-Lyon, entre juillet et septembre 2018, en partenariat avec le musée des arts de la marionnette de Gadagne.

Afin de soutenir l'association dans cette action, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 2 500 €.

4 - LES ÉCOLES DE CONDÉ

Encadrés par leur professeur, les élèves en photographie des Écoles de Condé partent à l'assaut des rues du site historique et nous offrent leur regard sur le détail de l'architecture. Les 10 meilleures photos issues de ce travail seront exposées par la Ville de Lyon à l'automne 2018, sur 100 panneaux du réseau d'affichage municipal. Une convention règle les modalités de partenariat entre les Écoles de Condé et la Ville de Lyon pour l'organisation de cette exposition,

🗨 M.DURAND souhaite, pour éclairer ce rapport, rappeler que l'inscription du site historique de la ville de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO est partie d'une association de citoyens. C'est la première fois que l'inscription par l'UNESCO part d'une démarche citoyenne et non de la volonté d'un État. Il fallait pour ce 20^{ème} anniversaire permettre aux citoyens de s'appropriier, ou se réapproprier leur patrimoine, d'où ces différents projets qui placent le citoyens au cœur du dispositif.

🗨 M.ARTIGNY s'interroge si d'autres associations sont subventionnées.

🗨 M. DURAND répond par la négative et rajoute que concernant l'école de Condé, il ne s'agit pas d'une subvention mais d'un partenariat.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28289 - Lancement de l'opération n° 05018530 "Musées d'Histoire de Lyon MHL Gadagne Modernisation des expositions permanentes" et affectation d'une partie de IAP n° 2015-1 "Aménagements culture et patrimoine 2015-2020", programme 00005.

Mme PETIT termine avec le lancement de l'opération modernisation des expositions permanentes du musée d'histoire de Lyon (MHL) : Installé au cœur du Vieux Lyon dans le plus grand hôtel particulier du XVI^e siècle, le Musée Gadagne est l'un des plus importants musée d'histoire de ville en France après le Musée Carnavalet à Paris. Sa genèse est celle des musées historiques des grandes métropoles européennes, liée à l'attrait du passé, aux identités régionales et locales mais aussi aux transformations urbaines du XIX^e siècle et aux difficultés d'adaptation actuelles.

A partir de 1902, la Ville de Lyon achète par étape l'Hôtel de Gadagne, lequel bâtiment est classé monument historique en 1920.

Aujourd'hui, la direction des Musées Gadagne souhaite proposer au public un nouveau parcours muséographique par thématique, qui mette plus en valeur les collections et qui positionne le MHL comme un centre d'interprétation de Lyon, il devrait être pour les Lyonnais comme pour les touristes un passage obligé pour comprendre la ville et son histoire. Le but est de proposer une visite participative, interactive et moderne pour tous les publics.

Pour parvenir à renouveler le musée à budget constant et sans fermer au public, le projet est programmé en 4 phases, correspondant aux 4 thématiques (nom et contenu en cours de définition) :

- novembre 2019 : « Portrait de ville » ;
- novembre 2020 : « Fleuves : la Saône, le Rhône et la Confluence » ;
- novembre 2021 : « De la soie à l'innovation » ;
- novembre 2022 : « Les pouvoirs : la recherche de l'équilibre et la citoyenneté ».

En terme de programmation culturelle, les 4 thèmes seront traités chaque année comme des expositions temporaires : vernissage, communication événementielle dédiée et programme d'animations pendant 7 à 8 mois (de novembre à juin) : visites guidées, spectacles, conférences et tables rondes, balades urbaines, ateliers pédagogiques.

Le montant global de l'opération est estimé à 1 433 000 € TTC (y compris les équipements et le mobilier).

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité**

28170 - Programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle. Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964 €.

M. ESPINOSA BARRY présente la programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle. et l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674 964€.

La Ville de Lyon compte, à la fin du mois de décembre 2017, 48 168 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La zone d'emploi de Lyon se maintient globalement à un niveau plus favorable que les autres grands territoires comparables, la majorité des autres grandes villes françaises approchant ou ayant dépassé le seuil des 9,5 %. La part des publics habitant les quartiers relevant de la politique de la ville reste surreprésentée dans la population des personnes en situation de chômage. Les personnes de 50 ans et plus subissent une plus forte augmentation de la demande d'emploi que les autres tranches d'âge, à hauteur de + 7 %. Autre élément à souligner, la demande d'emploi masculine demeure majoritaire à Lyon (51 % environ), contrairement aux tendances régionale et nationale.

Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) de Lyon ; la Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de Lyon et la Région, membre constitutif de la Maison de l'emploi et de la formation.

Le 5ème arrondissement est concerné par l'action de Mirly Solidarité pour les actions Accueil - Aller vers l'emploi : 17 000 € et la médiation culture, pour un montant de 8 000 €

🗨 M. ESPINOSA BARRY souhaite mettre en lumière le forum job été du 5^{ème} arrondissement qui a eu lieu le 25 avril 2018 pour la troisième fois consécutive. 150 postes ont été proposés par 35 entreprises, pour des jeunes entre 18 et 30 ans.

La participation a été forte, 42 jeunes de l'arrondissement ont participé, mais aussi beaucoup de jeunes issus d'autres quartiers voire villes, attirés par ce forum job été (au total 149 jeunes intéressés). Une trentaine de contrats ont été au final signés.

Il souhaite également apporter des précisions au projet de web radio porté par Mirly Solidarité . Il s'agit d'aider à faire sortir de chez elles des personnes éloignées de l'emploi depuis longtemps, en allant notamment interviewer des professionnels du monde de la culture, comme le conservatoire de danse ou les Nuits de Fourvière.

🗨 M.ARTIGNY souligne l'importance de s'occuper des personnes éloignées de l'emploi, pas seulement les jeunes, mais aussi les seniors, les femmes isolées, les travailleurs handicapés (tous les types de handicap). Il est nécessaire de s'occuper de l'ensemble de ces populations éloignées de l'emploi. Dans ce rapport, il pointe un élément très intéressant, la relation avec l'entreprise. Pour être efficace, les politiques d'insertion doivent aussi intégrer les vrais besoins des entreprises en lien avec leur politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC).

☞ M.INTIDAM souligne la pertinence sur le choix du lieu pour l'organisation de ce forum. Certains jeunes ne se déplacent pas si le lieu leur semble trop inaccessible.

☞ M. ESPINOSA BARRY a eu le projet de positionner ce forum à proximité du secteur Ménival, mais également à l'ECAM. Finalement, la mairie annexe à Saint Jean a été retenue, mais il réfléchit, avec Mme GAILLIOUT, à d'autres idées d'emplacement.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

28172 - Programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 250 €.

Mme BUFFLIER présente la programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 250 €.

En 2018, la Ville de Lyon va voir le nombre de jardins partagés qu'elle accueille dépasser les cinquante.

Les associations qui animent les jardins partagés ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, accessibles au public. Elles contribuent par ailleurs à la préservation de la biodiversité des plantes cultivées, fruits, légumes, fleurs, en favorisant leur connaissance, leur culture et leur échange non lucratif entre jardiniers. Enfin, les jardins partagés renforcent la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Le 5^{ème} arrondissement est concerné par les associations suivantes :

- Centre social et culturel du Point du Jour
Animation du jardin et verger collectifs ouverts aux habitants sur Jeunet.
Action "Temps verts "autour du jeu et de la nature. : 6 000€
- Association les Jardins du Château - MJC Ménival
Animation de deux jardins partagés, développement de la permaculture et du compostage : 700€

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Lyon 5e - Lancement de l'opération n° 05348001 "Aménagement du Parc promenade Elise Rivet" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1 "Aménagement des espaces publics et verts 2015 - 2020" - Programme 00012.

Mme BUFFLIER termine avec le lancement de l'opération pour "l'aménagement du parc promenade Elise Rivet".

Le 5^{ème} arrondissement possède de nombreux espaces verts publics ou privés qui constituent une « trame verte » remarquable faisant partie de l'identité de l'arrondissement. La topographie collinaire, les balcons, et la présence d'infrastructures contraignantes, ont permis paradoxalement de conserver sur ce territoire densément habité un grand nombre d'espaces verts et de terrains végétalisés naturels assez vastes.

La création du parc-promenade Elise Rivet participera à ce maillage.

Le site est situé en partie en contrebas, en partie en surplomb, des voies publiques qui le bordent, à savoir la rue Joliot-Curie, la rue des Noyers et le boulevard Eisenhower.

Sa topographie interdit tout accès PMR au futur parc depuis ces trottoirs. Il est aujourd'hui constitué d'une prairie en pente, longue et étroite, ponctuée de quelques arbres fruitiers vieillissants, et accueillant un jardin partagé « provisoire » de 250 m². Sa limite Ouest est constituée d'un mur haut qui la sépare d'un

immeuble puis d'un terrain en friche bordant l'avenue Eisenhower. A l'Est, elle est surplombée par un talus boisé très pentu. Au Nord et au Sud, elle est bordée de talus enherbés.

L'opération vise à créer sur ce site un parc « promenade » champêtre et bucolique.

Le parc permettra de relier à pied la rue Joliot-Curie à la rue des Noyers.

Ce jardin proposera au public les fonctions de promenade, d'aires de jeux, de détente et de lien social.

🗨 Mme GAILLIOUT indique qu'une réunion de concertation, impliquant les associations, les habitants, les élus a eu lieu, pour faire remonter et traiter toutes les questions concernant ce projet auquel est attachée l'équipe municipale.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 07.